

Août 2018

Madame, Monsieur,

Voici les informations concernant la prochaine rentrée scolaire dans la nouvelle école de votre enfant. Tous les documents qui accompagnent cet envoi sont importants. Les informations s'adressent :

- Aux élèves inscrits en **SPORT-ARTS PLASTIQUES-DANSE-ÉTUDES**, ce que nous appelons le « SAPDÉ »;
- Aux élèves inscrits au secteur régulier;
- Aux élèves inscrits en adaptation scolaire (Cheminement particulier de formation (CPF))..

UNIFORMES

Les uniformes précommandés seront disponibles à l'école le jeudi 23 août 2018 de 16 h à 20 h. Veuillez entrer par le secrétariat (entrée de l'administration).

RENTRÉE SCOLAIRE

Voici l'horaire de la rentrée 2018-2019 :

- 27 août à 7 h 45 4^e secondaire SAPDÉ* (3 groupes) et 5^e secondaire SAPDÉ* (4 groupes)
- 27 août à 10 h 4^e secondaire régulier (3 groupes) et 5^e secondaire régulier (3 groupes)
- 27 août à 13 h Secteur régulier : 2^e et 3^e secondaire (total 5 groupes)
- 27 août à 14 h 15 Cheminement particulier – groupes avec titulaires
Foyers 317-318-417 (Pré-DEP), 235 (FMS)-130 (FPT1) -230 (FPT2) et 330 (FPT)
- 28 août à 7 h 45 Secteur SAPDÉ* : 2^e et 3^e secondaire (total 9 groupes)
- 28 août à 10 h Nouveaux élèves : 1^e secondaire SAPDÉ* (6 groupes)
- 28 août à 13 h Nouveaux élèves : 1^e secondaire régulier (2 groupes) et
Cheminement particulier – groupes avec titulaires foyers 121-131
- 28 août à 14 h 15 Cheminement particulier – groupes avec titulaires
Foyers 205-221-231-321-331-332
- 29 août Horaire régulier pour tous (jour 3 à l'agenda)

Lors de l'accueil, le lundi 27 août ou le mardi 28 août, l'élève se présente, vêtu de son uniforme, par l'**entrée de l'administration** (côté est de l'école), vérifie son foyer sur les listes affichées à l'extérieur et se dirige à l'auditorium. De là, il sera accompagné par un enseignant afin de recevoir ses manuels et ses cahiers, ses cadenas et ses casiers.

L'école prête deux casiers et deux cadenas à chaque élève. Un pour les vêtements, sacs et chaussures d'extérieur et l'autre pour le matériel scolaire. **Veillez noter que l'élève doit fournir son cadenas pour son casier en éducation physique, car il n'y a pas de casiers réservés dans les gymnases.** Il faut prévoir un sac si vous souhaitez que votre enfant rapporte des items scolaires à la maison.

Aussi, à cette occasion, une facture personnalisée sera remise à chaque élève. Pour les élèves en 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire, le montant à payer peut varier selon le choix de cours. Vous pouvez déjà prévoir payer les montants suivants :

- 2^e secondaire : environ 180 \$
- 3^e secondaire : environ 150 \$
- 4^e secondaire : environ 130 \$
- 5^e secondaire : environ 180 \$

Les frais scolaires devront être payés sur place en argent comptant, mandat-poste, paiement Interac, carte de crédit (Visa ou Mastercard), chèque ou chèque visé. **Ceux qui souhaitent payer les frais scolaires à l'avance pourront se présenter à l'administration de l'école le jeudi 23 août, de 14 h à 20 h, afin de procéder au paiement.**

L'élève qui fréquente l'école Édouard-Montpetit pour une première année doit apporter son bulletin de juin 2018. Une copie sera faite dans les premiers jours et l'original sera remis à votre enfant.

L'horaire régulier débutera le **mercredi 29 août** pour tous les élèves (régulier, SAPDÉ*, TSA, accueil, cheminement particulier), à 8 h 15.

Dans cet envoi, vous trouverez aussi une liste d'articles suggérés à procurer à votre enfant pour la rentrée. La liste sera précisée à la rentrée avec les enseignants de votre enfant.

Nous invitons les parents qui déménagent à informer le secrétariat de l'école de votre nouvelle adresse. Nous avons besoin de savoir rapidement si vous déménagez, mais surtout, si votre jeune change d'école. Cela nous aidera à bien communiquer avec vous, à évaluer nos besoins en personnel enseignant et à préparer une bonne rentrée scolaire pour tous. En terminant, nous vous rappelons que les communications seront transmises par courriel; **nous insistons sur l'importance d'avoir une adresse courriel pour recevoir les communications de l'école.**

----- RAPPEL -----

Si vous habitez dans une municipalité ou un arrondissement qui ne fait pas partie du territoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), vous devez obtenir une **entente extraterritoriale** pour fréquenter une école de la CSDM et ce, même si votre enfant a été accepté dans un programme sport-études à l'école Édouard-Montpetit. Pour obtenir une entente extraterritoriale, vous devez vous procurer un formulaire disponible à la commission scolaire de la municipalité ou de l'arrondissement où vous habitez. Ce document est renouvelable chaque année.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à la rentrée 2018.

Le directeur,
Pierre Simard



Commission
scolaire
de Montréal